



## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2025

Objet de la délibération	Résultat du vote
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal en date du 24 Janvier 2025	<b>A l'unanimité</b>
- Approbation du Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal	<b>A l'unanimité</b>
- Approbation du Compte Financier Unique 2024 du Budget annexe Eau	<b>A l'unanimité</b>
- Bilan des acquisitions et cessions immobilières de 2024	<b>A l'unanimité</b>
- Affectation des résultats du Budget Principal	<b>A l'unanimité</b>
- Affectation des résultats du Budget annexe Eau	<b>A l'unanimité</b>
- Approbation du Budget Primitif 2025 du Budget Principal	<b>A la majorité ( 17 voix POUR , 0 Contre et 05 Abstentions)</b>
- Approbation du Budget Primitif 2025 du budget annexe Eau	<b>A l'unanimité</b>
- Vote des taux imposition 2025	<b>A l'unanimité</b>
- Pertes sur créances irrécouvrables	<b>A l'unanimité</b>
- Demande de subvention – Installation de 4 radiants à la salle des sports communale	<b>A l'unanimité</b>

- Demande de subvention – Sécurisation des établissements scolaires – Installation d'une alarme PPMS	<b>A l'unanimité</b>
- Demande de fonds de concours de la communauté de communes du Ternois au bénéfice de la création d'un skate-park	<b>A l'unanimité</b>
- Une demande d'application du régime forestier	<b>A l'unanimité</b>
- la gestion écologique du Bois de Frévent au conservatoire d'espaces naturels	<b>A l'unanimité</b>
- Délibération portant sur l'avenant n°1 au contrat de concession du service public d'eau potable	<b>A la majorité ( 18 voix POUR , 0 Contre et 04 Abstentions)</b>
- Vente d'un terrain cadastré AC 543	<b>A l'unanimité</b>
- Acquisition d'une partie de la parcelle AD 433	<b>A l'unanimité</b>
- Adhésion à la plateforme de dématérialisation des marchés publics mise à disposition par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais	<b>A l'unanimité</b>
- Création d'un lieu de vie pour tous – Candidature à l'agrément Espace de Vie Sociale (EVS)	<b>A l'unanimité</b>
- le concours maisons fleuries 2025	<b>A l'unanimité</b>
- le tableau des emplois permanents du personnel communal – Annule et remplace la délibération du 19 Septembre 2024	<b>A l'unanimité</b>
- le règlement de formations	<b>A l'unanimité</b>

Affiché le 11 Avril 2025

Le Maire,

Johann DELARCIER





# VILLE DE FRÉVENT

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement ARRAS  
Canton Saint Pol sur Ternoise

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 11 Avril 2025

L'An deux Mille vingt -cinq, le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Johann DELARCHE, Maire

### Conseillers en exercice :

Etaient présents : Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABÉ, Jacky LBOUGRE, Solweig OBIN, Martine KIWIOR, Nicole LAGACHE, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, Valérie LBOUGRE, Daniel DUBOURDIEU, Gaëlle LAGACHE, Katia LEFEBVRE, Adrien LEFEBVRE, Simone VENIER, Franck MAAS, Mélanie DEMAZURE, Gérald RAMPON, , Christian DESPLANQUE,

Absents ayant donné une procuration : M. Bryan LEROY représenté par Mme Christine LEGUILLETTE, M. Ludovic DUVAL représenté par M. Christian DESPLANQUE

Etaient absents excusés : Ginette BEUGNET

Étaient Absents : Jean-François THERET, Eric AUGUET, Claude ROUGEGREZ, Stéphanie HEMERY

## DÉLIBÉRATION N°2025-06

### APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 (CFU) – BUDGET PRINCIPAL

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes : 19
- Votants-tes : 21
- Pouvoirs : 02

Vote :

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention : 0

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),  
**VU** la note brève et synthétique du Compte Financier Unique pour l'année 2024,  
**VU** la maquette budgétaire du Compte Financier Unique de la Commune,

**CONSIDÉRANT** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

**CONSIDÉRANT** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,

**CONSIDÉRANT** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Le CFU du budget principal fait ressortir les résultats suivants :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses	3 494 900,04 €
Recettes	3 469 057,17 €
Résultat de l'exercice	-25 842,87 €
Excédent antérieur reporté	387 218,93 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>361 376,06 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses	503 343,70 €
Recettes	322 187,67 €
Résultat de l'exercice	-181 156,03 €
Excédent antérieur reporté	310 812,62 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>129 656,59 €</b>

**L'ENSEMBLE :**

Dépenses	3 998 243,74 €
Recettes	3 791 244,84 €
Résultat de l'exercice	-206 998,90 €
Excédent antérieur reporté	698 031,55 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>491 032,65 €</b>

**RESTES À RÉALISER :**

Dépenses	153 725,43 €
Recettes	142 510,00 €
<b>Résultat des Restes à Réaliser</b>	<b>-11 215,43 €</b>

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
DÉCIDE à l'unanimité

- D'approuver le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Budget principal

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

---

Le Secrétaire de Séance,  
M. Tony RAMON



Extrait certifié conforme et transmis  
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais  
Le 14 AVR. 2025  
LE MAIRE,







# VILLE DE FRÉVENT

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement ARRAS  
Canton Saint Pol sur Ternoise

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 11 Avril 2025

L'An deux Mille vingt -cinq, le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Johann DELARCHE, Maire

### Conseillers en exercice :

Etaient présents : Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABÉ, Jacky LBOUGRE, Solweig OBIN, Martine KIWIOR, Nicole LAGACHE, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, Valérie LBOUGRE, Daniel DUBOURDIEU, Gaëlle LAGACHE, Katia LEFEBVRE, Adrien LEFEBVRE, Simone VENIER, Franck MAAS, Mélanie DEMAZURE, Gérald RAMPON, , Christian DESPLANQUE,

Absents ayant donné une procuration : M. Bryan LEROY représenté par Mme Christine LEGUILLETTE, M. Ludovic DUVAL représenté par M. Christian DESPLANQUE

Etaient absents excusés : Ginette BEUGNET

Étaient Absents : Jean-François THERET, Eric AUGUET, Claude ROUGEGREZ, Stéphanie HEMERY

## DÉLIBÉRATION N°2025-07

### APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 (CFU) – BUDGET ANNEXE EAU

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes :19  
- Votants-tes :21  
- Pouvoirs : 02

Vote :

- Pour : 21  
- Contre : 0  
- Abstention : 0

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),  
**VU** la note brève et synthétique du Compte Financier Unique pour l'année 2024 ,  
**VU** la maquette budgétaire du Compte Financier Unique du Budget annexe Eau,



**CONSIDÉRANT** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

**CONSIDÉRANT** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,

**CONSIDÉRANT** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Le CFU du budget annexe Eau fait ressortir les résultats suivants :

**SECTION D'EXPLOITATION :**

Dépenses	9 955,12 €
Recettes	43 422,78 €
Résultat de l'exercice	33 467,66 €
Excédent antérieur reporté	331 512,85 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>364 980,51 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses	8 012,14 €
Recettes	6 358,72 €
Résultat de l'exercice	- 1 653,42 €
Excédent antérieur reporté	81 260,05 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>79 606,63 €</b>

**L'ENSEMBLE :**

Dépenses	17 967,26 €
Recettes	49 781,50 €
Résultat de l'exercice	31 814,24 €
Excédent antérieur reporté	412 772,90 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>444 587,14 €</b>

**RESTES À RÉALISER : NÉANT**

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré,  
**DÉCIDE à l'unanimité**

- D'approuver le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Budget annexe eau

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme et transmis  
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais  
Le 14 AVR. 2025

LE MAIRE,

Le Secrétaire de Séance,  
M. Tony RAMON







# VILLE DE FRÉVENT

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement ARRAS  
Canton Saint Pol sur Ternoise

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 11 Avril 2025

L'An deux Mille vingt -cinq, le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Johann DELARCHE, Maire

### Conseillers en exercice :

Etaient présents : Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABÉ, Jacky LBOUGRE, Solweig OBIN, Martine KIWIOR, Nicole LAGACHE, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, Valérie LBOUGRE, Daniel DUBOURDIEU, Gaëlle LAGACHE, Katia LEFEBVRE, Adrien LEFEBVRE, Simone VENIER, Franck MAAS, Mélanie DEMAZURE, Gérald RAMPON, , Christian DESPLANQUE,

Absents ayant donné une procuration : M. Bryan LEROY représenté par Mme Christine LEGUILLETTE, M. Ludovic DUVAL représenté par M. Christian DESPLANQUE

Etaient absents excusés : Ginette BEUGNET

Étaient Absents : Jean-François THERET, Eric AUGUET, Claude ROUGEGREZ, Stéphanie HEMERY

## DÉLIBÉRATION N°2025-08

### BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES – ANNÉE 2024

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes :20  
- Votants-tes :22  
- Pouvoirs : 02

Vote :

- Pour : 22  
- Contre : 0  
- Abstention : 0

Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2024, retrace par le compte financier unique.

Le bilan des transactions immobilières opérées par la Ville de FRÉVENT pour l'année 2024 est en conséquence présenté sur les tableaux ci-après :

### ÉTAT DES ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES – EXERCICE 2024

Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	Localisation	Références cadastrales	Origine de propriété	Identité du Cédant	Identité du Cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
<b>ÉTAT NÉANT</b>							

### ÉTAT DES CESSIONS IMMOBILIÈRES – EXERCICE 2024

Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	Localisation	Références cadastrales	Origine de propriété	Identité du Cédant	Identité du Cessionnaire	Conditions de la Cession	Montant
<b>ÉTAT NÉANT</b>							

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

- Prennent acte à l'unanimité du bilan des transactions immobilières opérées par la Ville de FRÉVENT, pour l'année 2024, qui sera annexé au Compte Financier Unique 2024 du Budget Général.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance,  
M. Tony RAMON



Extrait certifié conforme et transmis  
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais  
Le 14 AVR. 2025  
LE MAIRE,





# VILLE DE FRÉVENT

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement ARRAS  
Canton Saint Pol sur Ternoise

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 11 Avril 2025

L'An deux Mille vingt -cinq, le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Johann DELARCHE, Maire

### Conseillers en exercice :

Étaient présents : Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABÉ, Jacky LÉBOUGRE, Solweig OBIN, Martine KIWIOR, Nicole LAGACHE, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, Valérie LÉBOUGRE, Daniel DUBOURDIEU, Gaëlle LAGACHE, Katia LEFEBVRE, Adrien LEFEBVRE, Simone VENIER, Franck MAAS, Mélanie DEMAZURE, Gérald RAMPON, , Christian DESPLANQUE,

Absents ayant donné une procuration : M. Bryan LEROY représenté par Mme Christine LEGUILLETTE, M. Ludovic DUVAL représenté par M. Christian DESPLANQUE

Étaient absents excusés : Ginette BEUGNET

Étaient Absents : Jean-François THERET, Eric AUGUET, Claude ROUGEGREZ, Stéphanie HEMERY

## DÉLIBÉRATION N°2025-09

### AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes : 20  
- Votants-tes : 22  
- Pouvoirs : 02

Vote :

- Pour : 22  
- Contre : 0  
- Abstention : 0

La procédure d'affectation du résultat est décrite par l'instruction comptable M57.  
**VU** le tableau d'affectation du résultat du budget principal ci-annexé,

**VU** le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget principal, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats du budget principal ainsi qu'il suit :

- À la section d'investissement :  
Excédent reporté (article 001) : 129 656,59 €  
Autofinancement complémentaire (article 1068) : 0 €
  
- À la section de fonctionnement :  
Excédent reporté (article 002) : 361 376,06 €

**Le Conseil Municipal**

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE à l'unanimité**

- D'approuver cette affectation de résultats au budget principal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

---

Le Secrétaire de Séance,  
M. Tony RAMON



Extrait certifié conforme et transmis  
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais  
Le 14 AVR. 2025  
LE MAIRE,





# VILLE DE FRÉVENT

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement ARRAS  
Canton Saint Pol sur Ternoise

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 11 Avril 2025

L'An deux Mille vingt -cinq, le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Johann DELARCHE, Maire

### Conseillers en exercice :

Étaient présents : Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABÉ, Jacky LBOUGRE, Solweig OBIN, Martine KIWIOR, Nicole LAGACHE, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, Valérie LBOUGRE, Daniel DUBOURDIEU, Gaëlle LAGACHE, Katia LEFEBVRE, Adrien LEFEBVRE, Simone VENIER, Franck MAAS, Mélanie DEMAZURE, Gérald RAMPON, , Christian DESPLANQUE,

Absents ayant donné une procuration : M. Bryan LEROY représenté par Mme Christine LEGUILLETTE, M. Ludovic DUVAL représenté par M. Christian DESPLANQUE

Étaient absents excusés : Ginette BEUGNET

Étaient Absents : Jean-François THERET, Eric AUGUET, Claude ROUGEGREZ, Stéphanie HEMERY

## DÉLIBÉRATION N°2025-10

### AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET ANNEXE EAU

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes : 20  
- Votants-tes : 22  
- Pouvoirs : 02

Vote :

- Pour : 22  
- Contre : 0  
- Abstention : 0

**VU** le tableau d'affectation du résultat du budget annexe Eau ci-annexé ,  
**VU** le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget annexe Eau, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats du budget annexe Eau ainsi qu'il suit :

- À la section d'investissement :  
Excédent reporté (article 001) : 79 606,63 €  
Autofinancement complémentaire (article 1068) : 0 €
  
- À la section d'exploitation :  
Excédent reporté (article 002) : 364 980,51 €

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré,

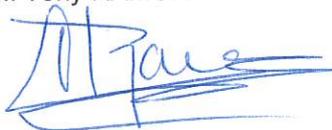
**DÉCIDE à l'unanimité :**

- d'approuver cette affectation de résultats au budget annexe Eau.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

---

Le Secrétaire de Séance,  
M. Tony RAMON



Extrait certifié conforme et transmis  
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais  
Le 14 AVR. 2025  
LE MAIRE,





# VILLE DE FRÉVENT

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement ARRAS

Canton Saint Pol sur Ternoise

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 11 Avril 2025

L'An deux Mille vingt -cinq, le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Johann DELARCHE, Maire

### Conseillers en exercice :

Etaient présents : Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABÉ, Jacky LBOUGRE, Solweig OBIN, Martine KIWIOR, Nicole LAGACHE, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, Valérie LBOUGRE, Daniel DUBOURDIEU, Gaëlle LAGACHE, Katia LEFEBVRE, Adrien LEFEBVRE, Simone VENIER, Franck MAAS, Mélanie DEMAZURE, Gérald RAMPON, , Christian DESPLANQUE,

Absents ayant donné une procuration : M. Bryan LEROY représenté par Mme Christine LEGUILLETTE, M. Ludovic DUVAL représenté par M. Christian DESPLANQUE

Etaient absents excusés : Ginette BEUGNET

Étaient Absents : Jean-François THERET, Eric AUGUET, Claude ROUGEGREZ, Stéphanie HEMERY

## DÉLIBÉRATION N°2025-11

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes :20

- Votants-tes :22

- Pouvoirs : 02

Vote :

- Pour : 22

- Contre : 0

- Abstention : 0

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Aussi, depuis 2023, plus aucun ménage ne paie de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les locaux vacants (si la commune l'a institué).



Par ailleurs, afin de compenser les collectivités locales de la perte de recettes de taxe d'habitation, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a été intégralement transférée aux communes, avec l'application d'un mécanisme correcteur lorsque la taxe foncière départementale ne correspond pas exactement à la recette de taxe d'habitation supprimée.

Par conséquent, depuis 2021, le taux de la taxe d'habitation sur les propriétés bâties est égal à la somme des taux communal et départemental.

**CONSIDÉRANT** l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 reçu le 20 Mars 2025 et conformément à la volonté de la municipalité de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024, Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal de fixer les taux d'imposition 2025 de la manière suivante :

- Taxe habitation : 27,27 %
- Taxe foncière bâtie : 49,91 %
- Taxe foncière non bâtie : 48,38 %

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DÉCIDE à l'unanimité** de fixer, pour l'année 2025, le taux des taxes directes locales comme suit :

	Taux 2024	Taux 2025	Bases 2025	Produit 2025
<b>Taxe habitation</b>	27,27 %	27,27 %	85 400	23 289
<b>Taxe foncier bâti</b>	49,91 %	49,91 %	2 475 000	1 235 273
<b>Taxe foncier non bâti</b>	48,38 %	48,38 %	92 300	44 655
<b>Produit fiscal attendu</b>				<b>1 303 217</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance,  
M. Tony RAMON



Extrait certifié conforme et transmis  
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais  
Le 14 AVR. 2025  
LE MAIRE,







# VILLE DE FRÉVENT

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement ARRAS  
Canton Saint Pol sur Ternoise

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 11 Avril 2025

L'An deux Mille vingt -cinq, le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Johann DELARCHE, Maire

### Conseillers en exercice :

Etaient présents : Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABÉ, Jacky LBOUGRE, Solweig OBIN, Martine KIWIOR, Nicole LAGACHE, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, Valérie LBOUGRE, Daniel DUBOURDIEU, Gaëlle LAGACHE, Katia LEFEBVRE, Adrien LEFEBVRE, Simone VENIER, Franck MAAS, Mélanie DEMAZURE, Gérald RAMPON, , Christian DESPLANQUE,

Absents ayant donné une procuration : M. Bryan LEROY représenté par Mme Christine LEGUILLETTE, M. Ludovic DUVAL représenté par M. Christian DESPLANQUE

Etaient absents excusés : Ginette BEUGNET

Étaient Absents : Jean-François THERET, Eric AUGUET, Claude ROUGEGREZ, Stéphanie HEMERY

## DÉLIBÉRATION N°2025-12

### APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes : 20  
- Votants-tes : 22  
- Pouvoirs : 02

Vote :

- Pour : 17  
- Contre : 0  
- Abstention : 5

**VU** la note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif pour l'exercice 2025,

**VU** la maquette budgétaire du BP 2025 du budget principal,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 22 septembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

**VU** la commission finances du 18 Mars 2025,

**ENTENDU** l'exposé de Madame Christine LEGUILLETTE, Adjointe aux finances,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder au vote du Budget Primitif du budget principal de la Commune de FRÉVENT pour l'exercice 2025,

### Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE à la majorité** avec 17 voix POUR, 0 CONTRE, 5 ABSTENTIONS (M. Franck MAAS, M<sup>me</sup> Mélanie DEMAZURE, M. Gérald RAMPON, M. Christian DESPLANQUE + pouvoir de M. Ludovic DUVAL)

- D'adopter le Budget Primitif 2025 de la Commune, par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	3 772 643 €	3 772 643 €
Section d'investissement	1 143 914 €	1 143 914 €

- De déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance,  
M. Tony RAMON



Extrait certifié conforme et transmis  
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais

Le 14 AVR. 2025

LE MAIRE,





# VILLE DE FRÉVENT

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement ARRAS  
Canton Saint Pol sur Ternoise

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 11 Avril 2025

L'An deux Mille vingt -cinq, le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Johann DELARCHE, Maire

### Conseillers en exercice :

Etaient présents : Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABÉ, Jacky LBOUGRE, Solweig OBIN, Martine KIWIOR, Nicole LAGACHE, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, Valérie LBOUGRE, Daniel DUBOURDIEU, Gaëlle LAGACHE, Katia LEFEBVRE, Adrien LEFEBVRE, Simone VENIER, Franck MAAS, Mélanie DEMAZURE, Gérald RAMPON, , Christian DESPLANQUE,

Absents ayant donné une procuration : M. Bryan LEROY représenté par Mme Christine LEGUILLETTE, M. Ludovic DUVAL représenté par M. Christian DESPLANQUE

Etaient absents excusés : Ginette BEUGNET

Étaient Absents : Jean-François THERET, Eric AUGUET, Claude ROUGEGREZ, Stéphanie HEMERY

## DÉLIBÉRATION N°2025-13

### APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE EAU

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes :20  
- Votants-tes :22  
- Pouvoirs : 02

Vote :

- Pour : 22  
- Contre : 0  
- Abstention : 0

**VU** la note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif pour l'exercice 2025,

**VU** la maquette budgétaire du BP 2025 du budget annexe Eau,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M49,

**VU** la commission finances du 18 Mars 2025,

**ENTENDU** l'exposé de Madame Christine LEGUILLETTE, Adjointe aux finances,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder au vote du Budget Primitif du budget annexe Eau pour l'exercice 2025,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE à l'unanimité:**

- d'adopter le Budget Primitif 2025 du budget annexe Eau, par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	407 000 €	407 000 €
Section d'investissement	86 500 €	86 500 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance,  
M. Tony RAMON



Extrait certifié conforme et transmis  
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais

Le 14 AVR. 2025

LE MAIRE,





# VILLE DE FRÉVENT

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement ARRAS  
Canton Saint Pol sur Ternoise

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 11 Avril 2025

L'An deux Mille vingt -cinq, le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Johann DELARCHE, Maire

### Conseillers en exercice :

Etaient présents : Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABÉ, Jacky LBOUGRE, Solweig OBIN, Martine KIWIOR, Nicole LAGACHE, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, Valérie LBOUGRE, Daniel DUBOURDIEU, Gaëlle LAGACHE, Katia LEFEBVRE, Adrien LEFEBVRE, Simone VENIER, Franck MAAS, Mélanie DEMAZURE, Gérald RAMPON, , Christian DESPLANQUE,

Absents ayant donné une procuration : M. Bryan LEROY représenté par Mme Christine LEGUILLETTE, M. Ludovic DUVAL représenté par M. Christian DESPLANQUE

Etaient absents excusés : Ginette BEUGNET

Étaient Absents : Jean-François THERET, Eric AUGUET, Claude ROUGEGREZ, Stéphanie HEMERY

:

## DÉLIBÉRATION N°2025-14

### PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes : 20  
- Votants-tes : 22  
- Pouvoirs : 02

Vote :

- Pour : 22  
- Contre : 0  
- Abstention : 0

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

Ainsi, l'admission en non-valeur est demandée par le comptable lorsqu'il démontre que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

L'irrécouvrabilité peut trouver son origine :

- dans la situation du débiteur (insolvabilité, parti sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritiers...) ;
- dans le refus de l'ordonnateur d'autoriser les poursuites pour une exécution forcée du titre de recettes ;
- dans l'échec des tentatives de recouvrement.

Il vous est proposé de prononcer l'admission en non-valeur de titres qui s'avèrent irrécouvrables pour un montant total de 726,07 €.

Cette admission en non-valeur concerne 6 titres émis en 2024. Il s'agit principalement de créances de loyer suite au décès d'un locataire.

En conséquence, le Conseil Municipal doit statuer sur l'admission en non-valeur de cette liste de créances.

Suite à cette délibération, un mandat sera émis à l'article 6541 « créances admises en non-valeur ».

Monsieur le Maire propose d'admettre en non-valeur la somme de 726,07 € selon l'état transmis, arrêté à la date du 24 Janvier 2025.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
DÉCIDE à l'unanimité**

- D'admettre en non-valeur – article 6541, la somme de 726,07 € qui se décompose ainsi :
  - Année 2024 : 726,07 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance,  
M. Tony RAMON



Extrait certifié conforme et transmis  
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais  
Le 14 AVR. 2025  
LE MAIRE,





# VILLE DE FRÉVENT

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement ARRAS  
Canton Saint Pol sur Ternoise

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 11 Avril 2025

L'An deux Mille vingt -cinq, le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Johann DELARCHE, Maire

### Conseillers en exercice :

Etaient présents : Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABÉ, Jacky LBOUGRE, Solweig OBIN, Martine KIWIOR, Nicole LAGACHE, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, Valérie LBOUGRE, Daniel DUBOURDIEU, Gaëlle LAGACHE, Katia LEFEBVRE, Adrien LEFEBVRE, Simone VENIER, Franck MAAS, Mélanie DEMAZURE, Gérald RAMPON, , Christian DESPLANQUE,

Absents ayant donné une procuration : M. Bryan LEROY représenté par Mme Christine LEGUILLETTE, M. Ludovic DUVAL représenté par M. Christian DESPLANQUE

Etaient absents excusés : Ginette BEUGNET

Étaient Absents : Jean-François THERET, Eric AUGUET, Claude ROUGEGREZ, Stéphanie HEMERY

## DÉLIBÉRATION N°2025-15

### DÉLIBÉRATION PORTANT SUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION – INSTALLATION DE 4 RADIANS A LA SALLE DES SPORTS COMMUNALE

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes :20  
- Votants-tes :22  
- Pouvoirs : 02

Vote :

- Pour : 22  
- Contre : 0  
- Abstention : 0

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1411-2,

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 28 OCTOBRE 2023 reçue par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais le 03 Novembre 2023, déléguant au Maire pour la durée de son mandat diverses matières énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** que des désordres sont identifiés sur le chauffage de la salle des sports ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'installer 4 radiants de chauffage pour assurer un environnement confortable et sécurisé par les utilisateurs de la salle des sports ;

**CONSIDÉRANT** le montant estimatif des travaux fixé à 29.499,14 € HT,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal  
DÉCIDE à l'unanimité**

- De solliciter une aide financière au titre de la D.S.I.L 2025 et de tout autre organisme financeur, pour l'installation de 4 radiants à la salle des sports communale.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance,  
M. Tony RAMON



Extrait certifié conforme et transmis  
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais  
Le 14 AVR. 2025  
LE MAIRE,





# VILLE DE FRÉVENT

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement ARRAS  
Canton Saint Pol sur Temoise

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 11 Avril 2025

L'An deux Mille vingt -cinq, le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Johann DELARCHE, Maire

### Conseillers en exercice :

Etaient présents : Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABÉ, Jacky LBOUGRE, Solweig OBIN, Martine KIWIOR, Nicole LAGACHE, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, Valérie LBOUGRE, Daniel DUBOURDIEU, Gaëlle LAGACHE, Katia LEFEBVRE, Adrien LEFEBVRE, Simone VENIER, Franck MAAS, Mélanie DEMAZURE, Gérald RAMPON, , Christian DESPLANQUE,

Absents ayant donné une procuration : M. Bryan LEROY représenté par Mme Christine LEGUILLETTE, M. Ludovic DUVAL représenté par M. Christian DESPLANQUE

Etaient absents excusés : Ginette BEUGNET

Étaient Absents : Jean-François THERET, Eric AUGUET, Claude ROUGEGREZ, Stéphanie HEMERY

## DÉLIBÉRATION N°2025-16

### DÉLIBÉRATION PORTANT SUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION – SÉCURISATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES – INSTALLATION D'UNE ALARME PPMS

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes :20  
- Votants-tes :22  
- Pouvoirs : 02

Vote :

- Pour : 22  
- Contre : 0  
- Abstention : 0

**VU** l'article 5 de la loi 2007-297 du 05 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

**VU** le décret 2019-1259 du 28 novembre 2019,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** qu'une subvention peut être demandée dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour les projets d'investissement relatifs à la sécurisation des établissements scolaires contre le risque d'intrusions extérieures malveillantes et notamment attentat.

Le montant HT de l'opération s'élève à 9.174,55 € HT

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal**

**DÉCIDE à l'unanimité**

- D'Approuver les travaux de sécurisation des établissements scolaires
- Approuve le plan de financement

	Taux	Montant HT
<b>Dépenses:</b>	<b>100%</b>	<b>9.174,55 €</b>
<b>Sécurisation du groupe scolaire</b>		
<b>Recettes :</b>		
<b>FIPD</b>	<b>80%</b>	<b>7.339,64 €</b>
<b>Commune</b>	<b>20%</b>	<b>1.834,91 €</b>

- Décide d'inscrire la dépense au budget de la commune
- Sollicite un financement au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.)
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance,  
M. Tony RAMON

Extrait certifié conforme et transmis  
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais  
Le **14 AVR. 2025**  
LE MAIRE,





# VILLE DE FRÉVENT

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement ARRAS  
Canton Saint Pol sur Ternoise

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 11 Avril 2025

L'An deux Mille vingt -cinq, le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Johann DELARCHE, Maire

### Conseillers en exercice :

Etaient présents : Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABÉ, Jacky LBOUGRE, Solweig OBIN, Martine KIWIOR, Nicole LAGACHE, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, Valérie LBOUGRE, Daniel DUBOURDIEU, Gaëlle LAGACHE, Katia LEFEBVRE, Adrien LEFEBVRE, Simone VENIER, Franck MAAS, Mélanie DEMAZURE, Gérald RAMPON, , Christian DESPLANQUE,

Absents ayant donné une procuration : M. Bryan LEROY représenté par Mme Christine LEGUILLETTE, M. Ludovic DUVAL représenté par M. Christian DESPLANQUE

Etaient absents excusés : Ginette BEUGNET

Étaient Absents : Jean-François THERET, Eric AUGUET, Claude ROUGEGREZ, Stéphanie HEMERY

:

## DÉLIBÉRATION N°2025-17

### DÉLIBÉRATION PORTANT SUR UNE DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERNOIS AU BÉNÉFICE DE LA CRÉATION D'UN SKATE-PARK

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes :20  
- Votants-tes :22  
- Pouvoirs : 02

Vote :

- Pour : 22  
- Contre : 0  
- Abstention : 0

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en son article L5214-16V,

VU l'avis favorable du Conseil Communautaire en date du 08 décembre 2021 décidant l'instauration du fonds de concours,

VU l'avis favorable du Conseil Communautaire en date du 13 décembre 2022 conformément aux propositions de modifications du Règlement Intérieur formulées par la commission Fonds de Concours,

CONSIDÉRANT que la commune de FREVENT souhaite créer un skate-park au Complexe Sidonie Guittard,

CONSIDÉRANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal,**  
**DÉCIDE à l'unanimité :**

- De demander le fonds de concours à la Communauté de Communes du Ternois en vue de participer au financement du projet relatif à la création d'un skate-park
- D'accepter le règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours de la communauté de communes du Ternois
- De solliciter le versement du fonds de concours
- D'Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette demande

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

---

Le Secrétaire de Séance,  
M. Tony RAMON



Extrait certifié conforme et transmis  
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais

Le 14 AVR. 2025  
LE MAIRE,





# VILLE DE FRÉVENT

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement ARRAS  
Canton Saint Pol sur Ternoise

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 11 Avril 2025

L'An deux Mille vingt -cinq, le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Johann DELARCHE, Maire

### Conseillers en exercice :

Etaient présents : Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABÉ, Jacky LBOUGRE, Solweig OBIN, Martine KIWIOR, Nicole LAGACHE, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, Valérie LBOUGRE, Daniel DUBOURDIEU, Gaëlle LAGACHE, Katia LEFEBVRE, Adrien LEFEBVRE, Simone VENIER, Franck MAAS, Mélanie DEMAZURE, Gérald RAMPON, , Christian DESPLANQUE,

Absents ayant donné une procuration : M. Bryan LEROY représenté par Mme Christine LEGUILLETTE, M. Ludovic DUVAL représenté par M. Christian DESPLANQUE

Etaient absents excusés : Ginette BEUGNET

Étaient Absents : Jean-François THERET, Eric AUGUET, Claude ROUGEGREZ, Stéphanie HEMERY

## DÉLIBÉRATION N°2025-18

### DÉLIBÉRATION PORTANT SUR UNE DEMANDE D'APPLICATION DU RÉGIME FORESTIER

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes :20  
- Votants-tes :22  
- Pouvoirs : 02

Vote :

- Pour : 22  
- Contre : 0  
- Abstention : 0

**VU** le Code Forestier et notamment ses articles L211-1, L214-3,

**CONSIDÉRANT** que ces parcelles mentionnées dans le tableau ci-dessous constituent un boisement jouant un rôle essentiel pour la mise en valeur de la ville de Frévent :

Commune	Référence cadastrale	Lieux-dits	Superficie (ha)
FREVENT	ZD 1	Le rideau de la verdure	6.28
FREVENT	ZD 2	Le rideau de la verdure	5.50
FREVENT	ZD 4	Le rideau de la verdure	0.33
FREVENT	ZD 119	Le rideau de la verdure	1.12
FREVENT	AC 104	Le château	1.55
FREVENT	AC 105	La rue d'hesdin	0.04
<b>Total Site</b>			14.82

**CONSIDÉRANT** que, pour la pérennité du boisement, il est opportun de demander l'application du régime forestier suite à l'expertise de l'ONF.

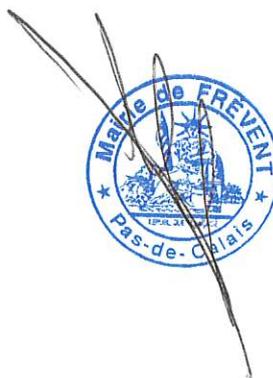
**Le Conseil Municipal  
DÉCIDE à l'unanimité**

- d'approuver le principe de l'opération ;
- de solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais l'application du régime forestier sur les parcelles référencées dans le tableau ci-dessus situées sur la commune de Frévent ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et de régler les modalités financières fixées par la loi conformément au décret n°20126710 du 07 mai 2012 relatif aux frais de garderie et d'administration des bois et forêts relevant du régime forestier se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance,  
M. Tony RAMON

Extrait certifié conforme et transmis  
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais  
Le **14 AVR. 2025**  
LE MAIRE,





# VILLE DE FRÉVENT

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement ARRAS  
Canton Saint Pol sur Ternoise

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 11 Avril 2025

L'An deux Mille vingt -cinq, le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Johann DELARCHE, Maire

### Conseillers en exercice :

Etaient présents : Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABÉ, Jacky LBOUGRE, Solweig OBIN, Martine KIWIOR, Nicole LAGACHE, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, Valérie LBOUGRE, Daniel DUBOURDIEU, Gaëlle LAGACHE, Katia LEFEBVRE, Adrien LEFEBVRE, Simone VENIER, Franck MAAS, Mélanie DEMAZURE, Gérald RAMPON, , Christian DESPLANQUE,

Absents ayant donné une procuration : M. Bryan LEROY représenté par Mme Christine LEGUILLETTE, M. Ludovic DUVAL représenté par M. Christian DESPLANQUE

Etaient absents excusés : Ginette BEUGNET

Étaient Absents : Jean-François THERET, Eric AUGUET, Claude ROUGEGREZ, Stéphanie HEMERY

## DÉLIBÉRATION N°2025-19

### DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA GESTION ÉCOLOGIQUE DU BOIS DE FRÉVENT AU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes :20  
- Votants-tes :22  
- Pouvoirs : 02

Vote :

- Pour : 22  
- Contre : 0  
- Abstention : 0

Dans le cadre de ses missions statutaires et de l'agrément État-Région (en application du décret et de l'arrêté ministériel du 7 octobre 2011 - loi Grenelle 2), le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France développe des missions d'expertise pour la connaissance, la gestion, la préservation et la valorisation des espaces naturels. A ce titre, le Conservatoire est identifié comme un partenaire important dans la mise en œuvre

des politiques publiques en faveur du patrimoine naturel. Ainsi, le Conservatoire met à disposition des services de l'État et des collectivités volontaires ses compétences scientifique, technique et pédagogique pour garantir une préservation durable du patrimoine naturel.

En 2022, la Commune de Frévent commande à l'ONF et au Conservatoire une étude afin de diagnostiquer le potentiel forestier (partie ONF) et écologique (partie Conservatoire) du site.

En 2023, le Conservatoire a mené un diagnostic écologique (inventaire faune, flore, habitats naturels) qui a permis de définir des enjeux écologiques.

Pour mettre en œuvre les opérations de gestion écologique et le suivi du site à long terme ainsi que sa protection, le Conservatoire et la Commune souhaitent s'associer et renforcer la protection écologique du site par le biais de la présente convention de gestion écologique.

Considérant le projet initié et conçu par le Conservatoire pour la préservation du patrimoine naturel de la Commune de Frévent conforme à son objet statutaire ;

Considérant l'intérêt de la Commune de Frévent pour la préservation du patrimoine naturel et les orientations prises en faveur de la préservation de l'environnement au sens large ;

En complément des financements mobilisés par le Conservatoire, la Commune s'engage à verser au Conservatoire un soutien financier annuel de 1 000 € afin de permettre l'exécution des missions courantes du Conservatoire (gestion des relations avec les partenaires et acteurs locaux, animation nature, suivis scientifiques...).

L'application de la convention entre la Commune et le Conservatoire est compatible avec le schéma d'aménagement forestier établi par l'Office national des forêts (ONF).

Après délibération,

**Le Conseil Municipal,**

**DÉCIDE à l'unanimité**

- De confier la gestion écologique du Bois de Frévent (dit la sapinière) au Conservatoire d'espaces naturels
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de gestion écologique proposé par le Conservatoire pour la période 2025-2034.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance,  
M. Tony RAMON



Extrait certifié conforme et transmis  
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais

Le  
14 AVR. 2025  
LE MAIRE,





# VILLE DE FRÉVENT

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement ARRAS  
Canton Saint Pol sur Ternoise

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 11 Avril 2025

L'An deux Mille vingt -cinq, le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Johann DELARCHE, Maire

### Conseillers en exercice :

Etaient présents : Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABÉ, Jacky LBOUGRE, Solweig OBIN, Martine KIWIOR, Nicole LAGACHE, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, Valérie LBOUGRE, Daniel DUBOURDIEU, Gaëlle LAGACHE, Katia LEFEBVRE, Adrien LEFEBVRE, Simone VENIER, Franck MAAS, Mélanie DEMAZURE, Gérald RAMPON, , Christian DESPLANQUE,

Absents ayant donné une procuration : M. Bryan LEROY représenté par Mme Christine LEGUILLETTE, M. Ludovic DUVAL représenté par M. Christian DESPLANQUE

Etaient absents excusés : Ginette BEUGNET

Étaient Absents : Jean-François THERET, Eric AUGUET, Claude ROUGEGREZ, Stéphanie HEMERY

## DÉLIBÉRATION N°2025-20

### DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes : 20  
- Votants-tes : 22  
- Pouvoirs : 02

Vote :

- Pour : 18  
- Contre : 0  
- Abstention : 4

Un contrat de concession de service public pour l'exploitation du service d'eau potable a été confié à VÉOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux. Ce contrat a pris effet le 31 mars 2022 et prendra fin le 31 mars 2040.

L'alimentation en eau potable de la Commune est actuellement assurée par l'intermédiaire d'un forage situé ruelle des Gambettes.

Conformément aux dispositions du contrat initial (Article 7.3), le Concessionnaire est tenu de mettre en œuvre une usine de décarbonatation visant à abaisser la dureté de l'eau. Dans le cadre du programme de surveillance réglementaire, les contrôles sanitaires périodiques réalisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Hauts-de-France ont mis en évidence des non-conformités nouvelles liées à la présence de métabolites de chloridazone, molécule principalement utilisée dans le traitement des cultures de betteraves.

Pour garantir le respect des prescriptions émises par le Haut Conseil de Santé Publique (HSCP), saisi par la Direction Générale de la Santé (DGS) en date du 18 mars 2022, en matière de la qualité d'eau, particulièrement concernant la chloridazone, le concessionnaire a mis en place un programme de suivi renforcé des pesticides sur le forage de la Collectivité.

Les résultats de ce suivi analytique approfondi ont confirmé le dépassement récurrent et significatif de la limite de qualité en chloridazone.

Au terme d'études techniques approfondies, le Concessionnaire a déterminé qu'une unité de traitement au charbon actif constituerait la solution technique optimale pour maîtriser efficacement la teneur en chloridazone et garantir durablement son maintien en deçà des seuils réglementaires.

Considérant la complexité technique de l'opération et l'impératif de garantir en permanence l'approvisionnement en eau conforme aux exigences réglementaires, la Collectivité a estimé que le concessionnaire était le seul opérateur à même de réaliser ces travaux stratégiques, indissociables de l'exploitation courante. Cette décision se fonde sur sa parfaite connaissance des installations, sa capacité d'intervention réactive et son rôle de garant de la continuité du service public. En conséquence, la Collectivité a sollicité le Concessionnaire pour étudier les modalités techniques et économiques de prise en charge de ces travaux dans le cadre du Contrat.

Les études ont démontré que la construction d'une unité de traitement au charbon actif sur le forage de la Collectivité, en complément de l'unité de décarbonatation prévue au contrat initial, s'avère indispensable pour assurer la mise en conformité des teneurs en chloridazone conformément aux prescriptions du HCSP. Le montant global des travaux de construction de cette unité de traitement distinct des travaux initialement prévus au Contrat, s'élève à 669 775 € HT (valeur date du présent avenant).

À la demande de la Collectivité, le Concessionnaire a procédé à une analyse détaillée de l'impact financier de ces travaux sur le prix global de l'eau, en considérant la durée résiduelle du Contrat de deux ans, tout en apportant une participation financière de 320 000 € HT au financement des travaux.

Ce faisant, l'impact du coût des travaux sur le prix de l'eau demeurera maîtrisé pour les usagers.

Le présent avenant a ainsi pour objet d'acter contractuellement la réalisation de ces travaux et leurs incidences sur l'économie du service.

### **En conséquence,**

**VU** l'article 14.1 « clause de revoyure » du Contrat de concession du service public d'eau potable,

**VU** l'article R.3135-1 du Code de la commande publique, après obtention de l'avis favorable de la commission visée à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le projet d'avenant n°1,

## Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** à la majorité par 18 voix POUR, 0 CONTRE, 04 ABSTENTIONS (M. MAAS Franck, Mme DEMAZURE Mélanie et M. DESPLANQUE Christian + pouvoir de M. DUVAL Ludovic)

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public passé avec VÉOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux pour la réalisation d'une unité de traitement et le report du terme du contrat de concession au 31 mars 2042.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

---

Le Secrétaire de Séance,  
M. Tony RAMON



Extrait certifié conforme et transmis  
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais  
Le

LE MAIRE, 4 AVR. 2025







# VILLE DE FRÉVENT

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement ARRAS  
Canton Saint Pol sur Ternoise

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 11 Avril 2025

L'An deux Mille vingt -cinq, le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Johann DELARCHE, Maire

### Conseillers en exercice :

Etaient présents : Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABÉ, Jacky LBOUGRE, Solweig OBIN, Martine KIWIOR, Nicole LAGACHE, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, Valérie LBOUGRE, Daniel DUBOURDIEU, Gaëlle LAGACHE, Katia LEFEBVRE, Adrien LEFEBVRE, Simone VENIER, Franck MAAS, Mélanie DEMAZURE, Gérald RAMPON, , Christian DESPLANQUE,

Absents ayant donné une procuration : M. Bryan LEROY représenté par Mme Christine LEGUILLETTE, M. Ludovic DUVAL représenté par M. Christian DESPLANQUE

Etaient absents excusés : Ginette BEUGNET

Étaient Absents : Jean-François THERET, Eric AUGUET, Claude ROUGEGREZ, Stéphanie HEMERY

## DÉLIBÉRATION N°2025-21

### DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA VENTE D'UN TERRAIN CADASTRE AC 543

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes : 20
- Votants-tes : 22
- Pouvoirs : 02

Vote :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal,  
**VU** l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** l'article L3111-1 du Code Général des propriétés des personnes publiques,  
**VU** les articles L2141-1 à L2141-3 du Code Général des propriétés des personnes publiques,

**VU** l'article L3211-14 du Code Général des propriétés de personnes publiques,  
**CONSIDÉRANT** que la commune est propriétaire du terrain cadastré AC 543  
d'une superficie de 27 m<sup>2</sup> situé rue de charité,  
**CONSIDÉRANT** que ce terrain est nu suite à la démolition du bâtiment,  
**VU** l'estimation des domaines en date du 28 Janvier 2025,  
**CONSIDÉRANT** que M<sup>me</sup> Katy JOSEPH a fait une proposition pour acheter le  
terrain qui se situe derrière sa propriété,

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal  
DÉCIDE à l'unanimité**

- D'AUTORISER la vente du terrain cadastré AC 543 d'une superficie de 27m<sup>2</sup> pour un montant de 135€. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le compromis et l'acte de vente à venir.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

---

Le Secrétaire de Séance,  
M. Tony RAMON



Extrait certifié conforme et transmis  
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais  
Le **14 AVR. 2025**  
LE MAIRE,





# VILLE DE FRÉVENT

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement ARRAS  
Canton Saint Pol sur Ternoise

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 11 Avril 2025

L'An deux Mille vingt -cinq, le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Johann DELARCHE, Maire

### Conseillers en exercice :

Etaient présents : Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABÉ, Jacky LBOUGRE, Solweig OBIN, Martine KIWIOR, Nicole LAGACHE, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, Valérie LBOUGRE, Daniel DUBOURDIEU, Gaëlle LAGACHE, Katia LEFEBVRE, Adrien LEFEBVRE, Simone VENIER, Franck MAAS, Mélanie DEMAZURE, Gérald RAMPON, , Christian DESPLANQUE,

Absents ayant donné une procuration : M. Bryan LEROY représenté par Mme Christine LEGUILLETTE, M. Ludovic DUVAL représenté par M. Christian DESPLANQUE

Etaient absents excusés : Ginette BEUGNET

Étaient Absents : Jean-François THERET, Eric AUGUET, Claude ROUGEGREZ, Stéphanie HEMERY

## DÉLIBÉRATION N°2025-22

### DÉLIBÉRATION PORTANT ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AD 433

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes : 20  
- Votants-tes : 22  
- Pouvoirs : 02

Vote :

- Pour : 22  
- Contre : 0  
- Abstention : 0

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire informe que la construction de l'adoucisseur est sur le point de se finaliser, pour cela, la commune doit acquérir une portion de la parcelle AD 433 d'environ 203m<sup>2</sup>.

Le propriétaire de la parcelle AD 433 a fait une proposition qui s'élève à 1775€.

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré  
**DÉCIDE à l'unanimité**

- **D'ACQUÉRIR** une portion de la parcelle AD 433 d'une superficie d'environ de 203m<sup>2</sup>,
- **DE FIXER** le prix d'achat à 1 775€ net vendeur qui sera mandaté sur le budget annexe eau,
- **DE PRENDRE** en charge les frais de notaire et de géomètre,
- **D'INSCRIRE** au budget annexe eau les dépenses liées à cette acquisition
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

---

Le Secrétaire de Séance,  
M. Tony RAMON



Extrait certifié conforme et transmis  
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais  
Le **14 AVR. 2025**  
LE MAIRE,





# VILLE DE FRÉVENT

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement ARRAS  
Canton Saint Pol sur Temoise

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 11 Avril 2025

L'An deux Mille vingt -cinq, le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Johann DELARCHE, Maire

### Conseillers en exercice :

Etaient présents : Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABÉ, Jacky LBOUGRE, Solweig OBIN, Martine KIWIOR, Nicole LAGACHE, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, Valérie LBOUGRE, Daniel DUBOURDIEU, Gaëlle LAGACHE, Katia LEFEBVRE, Adrien LEFEBVRE, Simone VENIER, Franck MAAS, Mélanie DEMAZURE, Gérald RAMPON, , Christian DESPLANQUE,

Absents ayant donné une procuration : M. Bryan LEROY représenté par Mme Christine LEGUILLETTE, M. Ludovic DUVAL représenté par M. Christian DESPLANQUE

Etaient absents excusés : Ginette BEUGNET

Étaient Absents : Jean-François THERET, Eric AUGUET, Claude ROUGEGREZ, Stéphanie HEMERY

## DÉLIBÉRATION N°2025-23

### DÉLIBÉRATION PORTANT ADHÉSION A LA PLATEFORME DE DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS MISE A DISPOSITION PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PAS-DE-CALAIS

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes : 20  
- Votants-tes : 22  
- Pouvoirs : 02

Vote :

- Pour : 22  
- Contre : 0  
- Abstention : 0

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-11 ;

**VU** le Code de la Commune Publique et notamment son article L 2132-2 ;

**VU** le projet de convention relative aux conditions d'accès à la plateforme de dématérialisation de la commande publique et à ses services associés, ci-annexé ;

**CONSIDÉRANT** que le centre de gestion du Pas-de-Calais met à la disposition des collectivités et établissements, une plateforme de dématérialisation de la commande publique répondant à la définition de profil acheteur.

**CONSIDÉRANT** que la commune de FREVENT doit publier sur un profil acheteur, les données essentielles des marchés publics,

**CONSIDÉRANT** que cette adhésion est gratuite pour la commune de FREVENT,

Après en avoir délibéré,  
**Le Conseil Municipal,**  
**Décide à l'unanimité**

- D'approuver l'adhésion de la Commune de FREVENT à la plateforme de dématérialisation des marchés publics proposée par le CDG 62 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion ainsi que tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance,  
M. Tony RAMON



Extrait certifié conforme et transmis  
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais  
Le  
LE MAIRE 4 AVR. 2025





# VILLE DE FRÉVENT

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement ARRAS  
Canton Saint Pol sur Ternoise

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 11 Avril 2025

L'An deux Mille vingt -cinq, le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Johann DELARCHE, Maire

### Conseillers en exercice :

Etaient présents : Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABÉ, Jacky LBOUGRE, Solweig OBIN, Martine KIWIOR, Nicole LAGACHE, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, Valérie LBOUGRE, Daniel DUBOURDIEU, Gaëlle LAGACHE, Katia LEFEBVRE, Adrien LEFEBVRE, Simone VENIER, Franck MAAS, Mélanie DEMAZURE, Gérald RAMPON, , Christian DESPLANQUE,

Absents ayant donné une procuration : M. Bryan LEROY représenté par Mme Christine LEGUILLETTE, M. Ludovic DUVAL représenté par M. Christian DESPLANQUE

Etaient absents excusés : Ginette BEUGNET

Étaient Absents : Jean-François THERET, Eric AUGUET, Claude ROUGEGREZ, Stéphanie HEMERY

## DÉLIBÉRATION N°2025-24

### DELIBERATION PORTANT SUR LA CRÉATION D'UN LIEU DE VIE POUR TOUS – CANDIDATURE A L'AGRÉMENT ESPACE DE VIE SOCIALE (EVS)

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes : 20  
- Votants-tes : 22  
- Pouvoirs : 02

Vote :

- Pour : 22  
- Contre : 0  
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal,  
CONSIDÉRANT

- Le rôle essentiel des espaces de proximité, qui favorisent le lien social, l'accès à la culture, aux loisirs et aux services pour l'ensemble de la population,

- L'intérêt d'un Espace de Vie Sociale (EVS), structure d'animation de la vie sociale soutenue par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), visant à renforcer la participation des habitants,
- Les besoins exprimés par la population et les acteurs locaux, notamment en matière de solidarité intergénérationnelle, d'animation socio-culturelle et d'accompagnement des familles,
- La volonté municipale de créer un lieu ouvert à tous, favorisant l'inclusion, la mixité et la participation citoyenne,
- L'existence de partenaires locaux (associations, institutions, habitants...) susceptibles de contribuer à la mise en place et à l'animation de ce projet,
- L'opportunité de mobiliser des financements publics et privés, notamment via l'agrément EVS délivré par la CAF ainsi que d'autres subventions potentielles,

Le projet "Lieu de Vie pour Tous" vise à offrir aux habitants :

1. Un espace de rencontres et d'échanges, favorisant la mixité sociale et générationnelle.
2. Le renforcement du lien social, en créant un cadre propice aux interactions et au partage d'expériences entre habitants.
3. La lutte contre l'isolement social, en proposant des activités adaptées aux besoins spécifiques des différentes catégories de la population (jeunes, familles, seniors).
4. Un accès facilité aux services sociaux et administratifs, en mettant à disposition des ressources et accompagnements adaptés.
5. La promotion de la solidarité entre les habitants, à travers des actions collectives et intergénérationnelles.

Le Lieu de Vie pour Tous sera implanté à l'ancien Trésor Public, situé au 45 rue de Doullens, 62270 FRÉVENT, dans des locaux adaptés et accessibles.

Après en avoir délibéré,

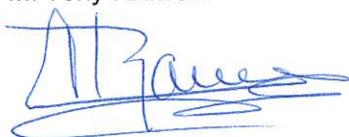
**Le Conseil Municipal**

**DECIDE à l'unanimité :**

- D'APPROUVER la création d'un Lieu de Vie pour Tous, visant à obtenir l'agrément Espace de Vie Sociale (EVS) auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.
- D'ADOPTER la mise en place d'un plan d'action en concertation avec les habitants et les acteurs locaux.
- D'AUTORISER le Maire, Johann DELARCHE, à engager toutes démarches nécessaires pour :
  - L'obtention de l'agrément EVS auprès de la CAF,
  - La recherche de financements auprès des partenaires publics et privés,
  - La signature de conventions de partenariat et de fonctionnement.
- DE MANDATER Monsieur le Maire, pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre et au développement de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance,  
M. Tony RAMON



Extrait certifié conforme et transmis  
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais  
Le 14 AVR. 2025  
LE MAIRE,





# VILLE DE FRÉVENT

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement ARRAS  
Canton Saint Pol sur Ternoise

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 11 Avril 2025

L'An deux Mille vingt -cinq, le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Johann DELARCHE, Maire

### Conseillers en exercice :

Etaient présents : Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABÉ, Jacky LBOUGRE, Solweig OBIN, Martine KIWIOR, Nicole LAGACHE, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, Valérie LBOUGRE, Daniel DUBOURDIEU, Gaëlle LAGACHE, Katia LEFEBVRE, Adrien LEFEBVRE, Simone VENIER, Franck MAAS, Mélanie DEMAZURE, Gérald RAMPON, , Christian DESPLANQUE,

Absents ayant donné une procuration : M. Bryan LEROY représenté par Mme Christine LEGUILLETTE, M. Ludovic DUVAL représenté par M. Christian DESPLANQUE

Etaient absents excusés : Ginette BEUGNET

Étaient Absents : Jean-François THERET, Eric AUGUET, Claude ROUGEGREZ, Stéphanie HEMERY

## DÉLIBÉRATION N°2025-25

### DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE CONCOURS MAISONS FLEURIES 2025

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes :20  
- Votants-tes :22  
- Pouvoirs : 02

Vote :

- Pour : 22  
- Contre :0  
- Abstention : 0

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les fréventins sont attachés au concours communal des « Maisons fleuries » organisé chaque année ; et qu'il y a donc lieu de le réitérer en 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé,

**DÉCIDE à l'unanimité:**

- L'organisation du concours « Maisons fleuries » du 1er juin au 30 septembre 2025.
- Que ce concours soit doté de 1 000 €uros de lots et un lot sera remis à chaque participant.
- Que la dépense sera imputée sur le budget communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

---

Le Secrétaire de Séance,  
M. Tony RAMON



Extrait certifié conforme et transmis  
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais

Le 14 AVR. 2025  
LE MAIRE,





# VILLE DE FRÉVENT

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement ARRAS

Canton Saint Pol sur Ternoise

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 11 Avril 2025

L'An deux Mille vingt -cinq, le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Johann DELARCHE, Maire

### Conseillers en exercice :

Etaient présents : Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABÉ, Jacky LBOUGRE, Solweig OBIN, Martine KIWIOR, Nicole LAGACHE, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, Valérie LBOUGRE, Daniel DUBOURDIEU, Gaëlle LAGACHE, Katia LEFEBVRE, Adrien LEFEBVRE, Simone VENIER, Franck MAAS, Mélanie DEMAZURE, Gérald RAMPON, , Christian DESPLANQUE,

Absents ayant donné une procuration : M. Bryan LEROY représenté par Mme Christine LEGUILLETTE, M. Ludovic DUVAL représenté par M. Christian DESPLANQUE

Etaient absents excusés : Ginette BEUGNET

Étaient Absents : Jean-François THERET, Eric AUGUET, Claude ROUGEGREZ, Stéphanie HEMERY

## DÉLIBÉRATION N°2025-26

### DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DU PERSONNEL COMMUNAL – ANNULE ET REMPLECE LA DÉLIBÉRATION 2024-49 DU 19 SEPTEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes :20

- Votants-tes :22

- Pouvoirs : 02

Vote :

- Pour : 22

- Contre : 0

- Abstention : 0

**Monsieur Le Maire expose à l'assemblée** qu'il est nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs.

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

**Le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois communaux permanents à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services communaux.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Il précise que les besoins de la collectivité nécessitent la création d'emplois permanents relevant de la catégorie hiérarchique A, B ou C et relevant des grades à temps complet ou à temps non complet et qu'il n'est pas toujours possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Ainsi, en fonction du recrutement, Monsieur Le Maire proposerait l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de trois ans maximum, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article L. 332-9 du code général de la fonction publique.

**Le Conseil Municipal ;**

Vu le Code Général de la Fonction Publique

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, précisant que les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique autorisant le recrutement d'agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune,

Considérant qu'il est nécessaire de remettre à jour la délibération en date du 19 septembre 2024 reçue en Préfecture le 19 septembre 2024 mettant à jour l'ensemble des emplois du tableau des effectifs de la Ville de FREVENT au 18 septembre 2024 ;

Vu l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose, à l'assemblée délibérante, la création de 2 postes d'Adjoint Technique Territorial à temps non-complet, l'un à 20h/sem et l'autre à 23h/sem

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

D'annuler toutes les délibérations antérieures et d'arrêter le tableau des effectifs du personnel de la ville de Frévent comme suit :

**EMPLOIS PERMANENTS AU 15 Avril 2025**

GRADES ou EMPLOIS	CATÉGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	A	1	35h00
ATTACHE PRINCIPAL	A	0	35h00
ATTACHE	A	1	35h00
REDACTEUR PRINCIPAL 1E CL	B	1	35h00
REDACTEUR PRINCIPAL 2E CL	B	1	35h00
REDACTEUR TERRITORIAL	B	1	35h00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1E CL - C3	C	4	35h00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2E CL - C2	C	4	35h00
ADJOINT ADMINISTRATIF - C1	C	5	35h00
	C	1	31h30
	C	2	30h00
	C	0	22h00
	C	0	17h30
<b>TOTAL</b>		<b>21</b>	

<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1	35h00
INGENIEUR	A	0	35h00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1	35h00
AGENT DE MAITRISE	C	3	35h00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1E CL - C3	C	5	35h00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2E CL - C2	C	9	35h00
	C	0	30h30
	C	1	17h30
ADJOINT TECHNIQUE - C1	C	10	35h00
	C	1	30h00
	C	1	23h00
	C	1	21h00
	C	2	20h00
	C	0	17h30
	C	0	14h00
<b>TOTAL</b>		<b>35</b>	

**FILIERE ANIMATION**

ANIMATEUR	B	0	35h00
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2ème CLASSE - C2	C	2	35h00
ADJOINT D'ANIMATION - C1	C	1	35h00
	C	0	20h00
	C	0	04h00
	C	0	04h00
<b>TOTAL</b>		<b>3</b>	
<b>FILIERE CULTURELLE</b>			
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2E CL - C2	C	0	35h00
ADJOINT DU PATRIMOINE - C1	C	1	35h00
	C	0	30h00
	C	0	25h00
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	
<b>FILIERE SOCIALE</b>			
A.T.S.E.M PRINCIPAL 1ère CLASSE - C2	C	1	35h00
A.T.S.E.M PRINCIPAL 2ème CLASSE - C2	C	0	35h00
AGENT SOCIAL TERRITORIAL	C	1	10h00
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	
<b>FILIERE POLICE</b>			
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	1	35h00
BRIGADIER	C	0	35h00
GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE	C	0	35h00
GARDE CHAMPETRE CHEF - C2	C	0	35h00
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>63</b>	

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE à l'unanimité:**

- d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 15 Avril 2025
- d'autoriser le recrutement d'agent contractuel sur chaque emploi permanent ci-dessus, sur l'ensemble des grades relevant de la catégorie hiérarchique (A, B, C), à temps complet ou à temps non complet pour une durée déterminée de 3 ans ou indéterminée sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté à compter du 15 Avril 2025.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois et grades ainsi créés seront inscrits au budget communal aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance,

Extrait certifié conforme et transmis  
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais

Le 14 AVR. 2025  
LE MAIRE,





# VILLE DE FRÉVENT

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement ARRAS  
Canton Saint Pol sur Temoise

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 11 Avril 2025

L'An deux Mille vingt -cinq, le onze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Frévent sur convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq et un étant assemblé en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Johann DELARCHE, Maire

### Conseillers en exercice :

Etaient présents : Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABÉ, Jacky LBOUGRE, Solweig OBIN, Martine KIWIOR, Nicole LAGACHE, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, Valérie LBOUGRE, Daniel DUBOURDIEU, Gaëlle LAGACHE, Katia LEFEBVRE, Adrien LEFEBVRE, Simone VENIER, Franck MAAS, Mélanie DEMAZURE, Gérald RAMPON, , Christian DESPLANQUE,

Absents ayant donné une procuration : M. Bryan LEROY représenté par Mme Christine LEGUILLETTE, M. Ludovic DUVAL représenté par M. Christian DESPLANQUE

Etaient absents excusés : Ginette BEUGNET

Étaient Absents : Jean-François THERET, Eric AUGUET, Claude ROUGEGREZ, Stéphanie HEMERY

## DÉLIBÉRATION N°2025-27

### DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE RÉGLEMENT DE FORMATIONS

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes : 20  
- Votants-tes : 22  
- Pouvoirs : 02

Vote :

- Pour : 22  
- Contre : 0  
- Abstention : 0

**Le Maire expose à l'assemblée** que le règlement de formation est un outil pédagogique, un outil de travail et un outil d'information que chacun pourra consulter pour connaître la réglementation relative à la formation professionnelle dans la fonction publique territoriale et ses modalités d'application dans la collectivité. Ce document est un outil qui se veut à la fois complet et



pédagogique. Il participe également à une meilleure transparence et une meilleure information des modalités de fonctionnement internes à la structure. Avec la contribution des agents, il pourra aussi évoluer au regard des remarques et des questions.

### **Le Conseil Municipal,**

VU le code de la fonction publique ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie,

VU le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

VU la saisine du Comité Social Territorial en date du 14 mars 2025 relatif au règlement de formation,

**CONSIDÉRANT** que le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie est reconnu par les statuts de la fonction publique territoriale. La formation professionnelle des agents territoriaux, quel que soit leur statut titulaire, stagiaire et contractuel, a pour objet de leur permettre d'exercer avec la meilleure efficacité les fonctions qui leur sont confiées en vue de la satisfaction des usagers et du plein accomplissement des missions du service.

**CONSIDÉRANT** que la formation professionnelle doit favoriser le développement des compétences, faciliter l'accès aux différents niveaux de qualification existants, permettre l'adaptation au changement des techniques et à l'évolution de l'emploi territorial, contribuer à l'intégration des agents et à leur promotion sociale.

**CONSIDÉRANT** que l'organisation des départs en formation relève de la responsabilité de l'autorité territoriale et de la hiérarchie, garante du bon fonctionnement du service, sachant que l'agent doit être acteur de son parcours de formation, tout au long de sa carrière

Vu l'avis favorable des membres du Comité Social territorial lors de la séance du 14 mars 2025,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

**DÉCIDE à l'unanimité**

- **D'approuver** le règlement de formation tel que présenté et annexé à la présente délibération.
- **D'Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document en ce sens.**
- **D'Informé** que ce règlement rentre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance,  
M. Tony RAMON



Extrait certifié conforme et transmis  
A Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais

Le  
LE MAIRE, 14 AVR. 2025



